

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

Le 2 septembre 2019 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	DERISSON	Jacqueline	P
POLLE	Emmanuelle	Procuration à M. LERENDU	MAZUIR	Brigitte	P
FOURNIER	Roger	P	FANFANI	Fabienne	P
LEBRET	Paulette	P	MONCUIT	Stéphanie	Procuration à M. le Maire
LECLERC	Olivier	P	SCHMITTER	Anne	Procuration à M. PFEIFFER
LERENDU	Michel	P	AVENEL	Max	A
PFEIFFER	Michel	P	LEMESLE	Jean	Secrétaire de séance
SAVARY	Serge	P	VLEMINCKX	Sylvie	P
JOIGNE	Marcel	A	BESSIN	Pierrette	P
MAUGER	Bernard	P	LAPLACE- DOLONDE	Arlette	Procuration à M. GUILLOTTE
LEFORESTIER	Chantal	A	GUILLOTTE	Hubert	P
COCHEPAIN	Martine	P			

M. le Maire ouvre la séance et invite les membres du Conseil Municipal à respecter une minute de silence, en hommage aux enfants disparus lors du drame survenu en mer le 12 août 2019.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet.

N° 1 – FINANCES

SUBVENTION A L'ASA CENTRE ET NORD

M. LERENDU explique que l'ASA Centre et Nord a effectué un rechargement en sable en mars 2019 et sollicite, par courrier du 1^{er} août 2019, une subvention de participation.

Comme les années précédentes, il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 6% du montant TTC des travaux restant à la charge de l'association, soit pour 2019 :

Travaux	49 508.40 € TTC
Subvention	27 648.00 €
Reste à Charge	21 860.40 €
Subvention 6 %	1 312.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de **1 312,00 €** à l'ASA Centre et Nord.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

N° 2 – TRAVAUX

MAISON DES ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DU LOT RAVALEMENT

Serge SAVARY propose au Conseil Municipal d'attribuer le lot N° 2 – Ravalement – à l'Entreprise MAISONS D'HISTOIRES pour un montant de 67 718.18 € HT.

Pour mémoire, le lot n°2 n'avait pas été attribué, en attente de précisions sur la prise en charge du rejointoiement des parements en briques et le remplacement des briques abimées.

Les membres de la Commission Travaux expriment leur avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le lot n° 2 – Ravalement – à l'Entreprise MAISONS D'HISTOIRES.

N° 3 - SDEAU – VALIDATION DE L'ADHESION DU SIAEP DE BRECEY

VU la demande d'adhésion au SDEAU50 du SIAEP de Brécey, à compter du 31.12.2019

VU la demande de transfert de la compétence eau potable du SIAEP de Brécey au SDEAU50 à compter du 31.12.2019,

VU la délibération du SDEAU50 en date du 4 Juillet 2019 acceptant ces demandes,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion et de transfert de la compétence Eau Potable du SIAEP de Brécey au SDEAU50 à compter du 31 Décembre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte cette proposition.

N° 4 – SDEM – ECLAIRAGE PUBLIC DE LA MARE DE L'ESSAY

M. SAVARY propose au Conseil Municipal :

- de décider la dépose de 4 mâts d'éclairage public sur le site de la Mare de l'Essay pour un montant prévisionnel de 2 100 € HT.
- d'accepter la participation de la Commune à hauteur de 1260€.
- Mme FANFANI et Mme VLEMINCKX regrettent qu'aucun éclairage ne soit prévu sur ce site ouvert au public.
- M. GUILLOTTE estime qu'il n'y a aucune utilité à éclairer cette zone.

Par 14 voix POUR et 2 CONTRE (Mme VLEMINCKX et Mme FANFANI), le Conseil Municipal accepte cette proposition.

N° 5 – SDEM – EFFACEMENT DES RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC CHARRIERE DU COMMERCE

M. SAVARY propose au Conseil Municipal :

- de décider la réalisation de l'effacement des réseaux et de l'extension de l'éclairage public Charrière du Commerce, pour un montant de 91 200.00 € HT
- d'accepter la participation de la Commune à hauteur de 54 700.00 €.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

- M. MAUGER demande s'il est prévu de passer un fourreau en attente du passage de la fibre.
- M. SAVARY confirme que c'est prévu de façon systématique.
- M. MAUGER aurait préféré que l'éclairage favorise davantage la piste cyclable et le chemin piétonnier, situés de l'autre côté de la voie.
- M. LEMESLE et M. SAVARY précisent que, vu la hauteur des mâts prévue à 7 m, les deux côtés de la voie seront éclairés.
- M. MAUGER suggère de prévoir un système d'éclairage par détection.
- M. GUILLOTTE approuve cette suggestion et propose d'en faire la demande auprès du SDEM, de même que pour les travaux de la RD 44 et du promenoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble des propositions.

N° 6 – SDEM – RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC CHARRIERE DU VAL

M. SAVARY expose que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Charrière du Val, deux candélabres doivent être déplacés.

Ces travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEM, s'élèvent à 3 000.00 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider la réalisation de ces travaux
 - d'accepter la participation de la Commune à hauteur de 3 000 €.
- M. LECLERC demande qui est responsable de cette implantation.
 - M. GUILLOTTE explique qu'il n'y a pas eu de réelle erreur, puisque l'alignement existant a été respecté. Le problème est apparu après le levé topographique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte cette proposition.

N° 7 – DEVELOPPEMENT DURABLE
ENGAGEMENT PLAGE SANS DECHET PLASTIQUE

M. PFEIFFER expose qu'aujourd'hui, 80% des déchets marins viennent de la terre et 75 % d'entre eux sont des déchets plastiques.

Pour préserver les écosystèmes marins et littoraux, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire propose aux communes littorales de signer la charte « UNE PLAGE SANS DECHETS PLASTIQUES ».

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

Cette Charte est composée de 15 engagements, répartis en 3 volets :

- Sensibilisation
- Prévention
- Ramassage, nettoyage et collecte

Trois paliers d'engagements sont proposés :

- Palier 1 : 5 engagements réalisés
- Palier 2 : 10 engagements réalisés
- Palier 3 : 15 engagements réalisés

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer la charte d'engagement, sur la base de 10 engagements (Palier 2).

N° 8 - RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2018

M. SAVARY expose les données chiffrées du Rapport Annuel du service Assainissement pour l'année 2018.

ASSAINISSEMENT
RAPPORT ANNUEL 2018

Chiffres Clés

	2016	2017	2018
Nombre de postes de relèvements	23	23	23
Linéaire de conduites	52,69	52,69	52.69
Nombre de clients facturés	3 310	3 328	3332
Volume assujettis à l'assainissement en m ³	186 704	193 291	201 770
Volumes épurés en m ³	542 090	441 924	580 372
Volume de boues évacuées (en t MS)	133	139	109

Interventions d'exploitation

Hydrocurage préventif	17 666 ml
Passage caméra	1 926 ml
Hydrocurage branchements	4
Nettoyage postes de relevage	26

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

Collecte et traitement des eaux usées

Facture 120 m³	2015	2016	2017	2018
Part Communale Fixe Proportionnelle	25,15 € 120,00 €	25,15 € 120,00 €	25,15 € 120,00 €	25.15 € 120.00 €
SAUR Part Fixe collecte Part Proportionnelle Traitement	23,42 € 7,34 € 110,36 €	23,25 € 7,30 € 109,55 €	23,56 € 7,39 € 111,00 €	23.70 € 7.44 € 111.70 €
Agence de l'Eau	36,00 €	36,00 €	28,80 €	22.20 €
TOTAL H.T.	322,27 €	321,00 €	315,90 €	310.19 €
TOTAL T.T.C.	354,49 € (TVA 10 %)	353,39 € (TVA 10 %)	347,49 € (TVA 10 %)	341.21 € (TVA 10 %)
Prix au m³ assainissement	2,95 €	2,94 €	2,89 €	2.84 €

M. SAVARY insiste sur le volume d'eaux traitées par la Station d'Épuration qui est très élevé par rapport au volume assujéti et qui fait apparaître l'importance des eaux parasites sur le réseau.

Il souligne qu'aucun tronçon de réseau n'a été réhabilité depuis 4 ans et que plusieurs parties sont en mauvais état (notamment Avenue des pins et Avenue des Tennis).

Le montant des impayés s'élève à 3 000 € pour l'année 2018.

Projets de travaux à prévoir :

- Toiture de la Station d'Épuration : des contacts ont été pris pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération.
- Diagnostic des réseaux : un cahier des charges a été établi par la Société ARTELIA. En attente de validation.
- Extension du réseau GIE : le dossier de faisabilité est prêt. En attente de la réalisation du diagnostic.
- Réhabilitation des réseaux : un bilan des travaux à réaliser sera établi et hiérarchisé en fonction des urgences.

M. SAVARY avise le Conseil Municipal que le contrat d'affermage arrive à échéance en 2022 et qu'il faudra anticiper son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le rapport annuel du service Assainissement 2018.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

N° 9 – ASSAINISSEMENT

MUTUALISATION D'UN INGENIEUR ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pour accompagner les communes dans la réalisation de leurs travaux de rénovation ou d'extension de leurs équipements de collecte et de traitement des eaux usées, la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage propose la mutualisation d'un ingénieur assainissement dont les missions seraient liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et au conseil auprès des collectivités adhérentes au service.

Dans le cadre du contrat de territoire Eau et Climat, l'Agence de l'Eau a accepté de participer au financement de cet emploi, à hauteur de 50 % sur la durée dudit contrat (échéance au 31.12.2021)

Le recrutement pourrait donc être réalisé pour un peu plus de 2 ans.

Les communes prendraient à leur charge le solde du coût de l'emploi et une participation aux frais de déplacement. Le coût par commune est estimé entre 1 000€ et 1 100 € annuel.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au service mutualisé d'assainissement dans les conditions proposées, pour une mise en service au 1^{er} Janvier 2020 et pour une durée de 2 ans.

- M. MAUGER trouve regrettable que les communes qui ont réalisé leur assainissement collectif soient amenées à payer pour celles qui n'ont pas investi.
- M. GUILLOTTE est surpris que la Communauté de Communes anticipe sur la prise de compétence de l'assainissement. Il lui semble qu'une fois de plus, les communes seront mises devant le fait accompli.

M. le Maire propose que le principe de l'adhésion au service soit reporté à une prochaine séance, en attente de précisions sur les missions assurées par cet ingénieur.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les parents des enfants victimes du naufrage en mer ont demandé à apposer une plaque à leur mémoire, dans l'environnement de la plage de l'Ecole de Voile. Il n'est pas très favorable à apposer cette plaque sur les locaux de l'Ecole de Voile, lieu public de loisirs et d'accueil d'enfants, mais pense qu'un endroit plus neutre pourra convenir.

Il recevra les parents pour envisager avec eux les conditions de cette commémoration.

Rentrée scolaire

M. le Maire est allé avec M. SAVARY et M. FOURNIER assister à la rentrée des classes à l'Ecole du Méquet. La reprise s'est effectuée dans les meilleures conditions.

Une nouvelle principale a pris ses fonctions à la direction du Collège des Embruns et M. Le Maire s'y rendra le 3 septembre 2019..

Saison estivale

La saison estivale 2019 se termine, avec un bilan de fréquentation qui semble satisfaisant, tant au niveau hébergements, qu'au niveau des animations.

Le système d'astreintes mis en place aux Services Techniques a été très efficace.

M. Le Maire déplore une fois de plus les nombreuses incivilités.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

Salles communales

- M. GUILLOTTE demande ce qui a été décidé pour l'utilisation des salles communales pendant la campagne des élections municipales.
- M. le Maire lui confirme que la réflexion est en cours et qu'aucune décision n'a encore été prise.

Toilettes publiques

- M. GUILLOTTE évoque un courrier transmis par une administrée concernant les toilettes publiques du centre-ville. Ce courrier devait être diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux, ce qui n'a pas été fait.
- M. le Maire lui confirme que le problème de l'utilisation des abords du local sanitaire a été pris en compte et sera réglé rapidement.
- Mme BESSIN demande que ces toilettes soient mieux signalées dans le centre-ville car beaucoup de personnes viennent utiliser les toilettes de l'Espace Culturel.

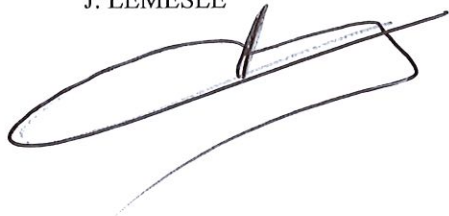
Pétanque

M. LEMESLE signale qu'un voisin de la Mare de l'Essay se plaint du bruit généré par la sono lors des concours de pétanque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Pour extrait conforme, le 6 septembre 2019

Le Secrétaire de Séance,
J. LEMESLE



Le Maire,
C. DUTERTRE

